

Conseil d'administration du 18 novembre 2020

Question diverse

Scolarités et diplôme de l'ENS de Lyon

Monsieur le président,

cette question diverse fait suite au point « Règlement des études » du conseil d'administration du 29 septembre 2020.

Lors de la séance, nous avons abordé les questions de scolarité en proposant 3 amendements. Le premier amendement, concernant la validation des plans d'études avant la rentrée, a été rejeté ; le deuxième, sur la nécessité pour les étudiant.e.s d'obtenir des relevés concernant les crédits validés dans le diplôme, a été ajourné (mais pas remis à l'ordre du jour du CA suivant, le 22 octobre, ni à celui du 18 novembre) ; le troisième, concernant les années de diplôme à 60 ECTS après une insuffisance de résultats, n'a pas été soumis au vote.

En vue du prochain CA, je souhaite apporter au conseil d'administration quelques éléments pour compléter cette discussion. Suite à votre demande légitime d'avoir des chiffres à l'échelle de l'École, nous avons élaboré, avec les élu·es étudiant·es et une partie des élu·es enseignant·es de l'ensemble des listes représentées au conseil d'administration, une enquête qui a ensuite été analysée et présentée aux directions de département, lors d'une réunion le 19 octobre dernier, puis transmise à la vice-présidence études et à la présidence le 26 octobre dernier. Cette enquête a donné les résultats suivants :

- Le sondage a été rempli par 500 répondant·es, c'est-à-dire près d'un quart des effectifs étudiants que nous représentons ;
- 31 % des plans d'étude en 2020 ont été validés plus de deux mois après la première soumission, et 35 % après le 1 septembre 2020, dont 23,9 % de plans d'étude considérés comme « classiques » au regard des exigences de la scolarité normalienne, ce qui ne représente pas seulement « quelques dizaines » comme vous l'aviez dit lors du conseil, et un nombre bien plus important encore dans certains départements ;
- 85,4 % des répondant·es n'ont pas connaissance du nombre de crédits école validés au cours de leur scolarité normalienne.
- La question de l'insuffisance de résultats, en revanche, a donné lieu à des réponses plus rares, et à ce titre peu significatives.

Ayant à disposition ces résultats, mes questions sont les suivantes :

- Que comptez-vous faire pour améliorer et réduire les délais de validation des plans d'étude ?
Serait-il envisageable, au cours du prochain conseil d'administration, prévu le 18 novembre 2020, ou lors de celui du 17 décembre 2020, de proposer une modification du règlement des études qui établisse un délai de deux mois entre la soumission et la validation définitive du plan d'études, sans fixer nécessairement une date butoir – afin de prendre en compte les spécificités des situations au cas par cas, et de permettre des validations précoces autant que tardives, mais dans un délai raisonnable et respectueux des différentes parties prenantes ?
- Concernant la question urgente des informations sur les crédits école validés, êtes-vous en mesure de faire une proposition lors des conseils d'administration du 18 novembre ou du 17 décembre 2020 ?

Par ailleurs, l'analyse des résultats de l'enquête a rappelé à notre attention la question de la « composante des trois mois à l'étranger » du diplôme de l'ENS de Lyon. La validation de cette composante est source de stress pour plus de la moitié des répondant·es. Les problèmes que soulève cette composante sont multiples, et sont renforcés en contexte de pandémie, où les étudiant·es ne comprennent pas le maintien de l'exigence, inchangée malgré la limitation des échanges internationaux. Il ne me semble pas suffisant de faire valoir que les étudiant·es ne seront pas pénalisé·es : il est désormais important de faire une annonce globale de neutralisation de cette composante du diplôme pour les étudiant·es qui étaient en 3^e ou en 4^e année du diplôme pendant les années de la pandémie. Êtes-vous en mesure de prendre une telle mesure, qui vaudrait pour les promotions 2016, 2017 et 2018, afin de lever les incertitudes qui pèsent au jour le jour sur la scolarité des étudiant·es ? Par ailleurs, cette composante devra à mon avis faire l'objet d'une évaluation dans le cadre des travaux sur les évolutions du diplôme de l'ENS de Lyon.

En vous remerciant d'avance pour votre réponse, nous nous tenons à votre disposition pour participer au travail collectif nécessaire à l'évolution du diplôme, en vue de travailler à l'amélioration des conditions de scolarité pour les étudiant·es de l'ENS de Lyon.

Clément Luy

En annexe : le rapport du sondage « Rentrée 2020 et scolarités » mentionné dans la question diverse.